

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION – Baillonville House, 3 route de Marche à 5377 Baillonville

PERIODES DE LOCATION

Séjour minimum obligatoire de deux nuits.

Jours d'arrivée et de départ :

- Le samedi pour les réservations d'une ou deux semaines. Heures d'arrivée entre 10h00 et 12h00.
- Départ le vendredi entre 10h00 et 12h00
- Le vendredi soir pour les week-ends. Heures d'arrivée : entre 16h00 et 20h00;
- Départ le dimanche entre 18h00 et 20h00.
- pour les mid-weeks. Heures d'arrivée le lundi soir: entre 16h00 et 20h00;
- Départ le vendredi entre 10h00 et 12h00
- Le jeudi soir ou le vendredi soir pour les Week-ends prolongés (selon les circonstances)
- Départ le lundi ou mardi entre 8h00 et 10h00 selon les circonstances.

RESERVATION

La réservation ne devient effective qu'après :

- notre accord et réception du contrat rempli et signé.
- versement de 25 % du prix de la location. (100% si la réservation a lieu moins de 30 jours avant la date de location)

Les places sont attribuées dans l'ordre d'enregistrement des locations.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée sauf accord écrit du loueur. La confirmation de réservation sera adressée au locataire tenant compte de ses préférences et selon nos disponibilités, en nous efforçant de lui donner toutes satisfactions. Le locataire est tenu de déclarer, au moment de la réservation, la présence d'un animal domestique.

Si le locataire fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour le loueur, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

PAIEMENT DU SEJOUR ET CAUTION

Payement : le montant du séjour est intégralement payable 30 jours avant votre arrivée suivant les conditions indiquées sur le bon de réservation. A défaut d'un paiement à son échéance, un intérêt de retard de 1,5% est dû de plein droit. En cas de paiement tardif du montant de réservation, le loueur est autorisé à renoncer au contrat sans que le client puisse prétendre à une indemnité. Les montants déjà payés ne sont pas remboursés.

Tout séjour interrompu ou toute autre prestation non utilisée du fait du locataire ne peut donner lieu à un remboursement.

Prix : les listes de prix remises par le propriétaire ou figurant sur des dépliants, folders, affiches ou des sites Internet n'ont aucune valeur contractuelle; le prix du contrat ne sera fixé que lors de la réservation définitive. Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, le contrat peut être soumis à des modifications au cas où le taux de l'index des prix à la consommation serait modifié de plus de 3 points entre le moment de la réservation et le paiement du solde dû.

Caution : une caution de 250 Euros par chèque est exigée à l'arrivée. Elle est restituée 10 jours après le départ et après inventaire, sous réserve des déductions si des détériorations et/ou manquants seraient constatés et en cas de frais de remise en état des lieux et de valeur du matériel manquant ou détérioré.

Le matériel de la « Baillonville House » fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de contrôler à son arrivée et de signaler, le lendemain au plus tard, toute anomalie.

La « Baillonville House » contient tout l'équipement nécessaire tel que mobilier, vaisselle, etc. ... à l'exception du linge de maison.

ARRIVEE

Documents de voyage : après réception du paiement total du séjour, vous recevrez votre bon d'arrivée (voucher) ainsi qu'un itinéraire.

Fiche d'appréciation : à votre arrivée, vous recevrez une fiche d'appréciation; l'analyse de ces fiches permet de nous améliorer constamment.

Veuillez la remplir et la déposer à la réception en fin de séjour.

NON OCCUPATION

Toute location réservée doit être occupée avant 20h00 ; si le locataire ne peut respecter cet horaire, il devra en informer par téléphone le loueur (+3284312227) en précisant l'heure approximative de son arrivée.

Si, sans avertissement préalable, le client n'occupe pas la maison de vacances le jour de l'arrivée, le droit sur la réservation est annulé et le logement est à nouveau à la disposition du loueur pour la location.

ANNULATION

En cas d'annulation au moins 2 mois avant la date d'arrivée, 50% de l'argent versé sera remboursé.

Les annulations doivent se faire obligatoirement par lettre recommandée, cachet de la poste faisant foi.

Aucune somme ne sera remboursée passé ce délai sauf en cas de maladie grave, accident corporel grave ou décès d'un membre de la famille dont le nom figure sur le bon de réservation, excepté un montant de 15 Euros pour frais de dossiers.

REGLEMENT INTERIEUR

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions de règlement intérieur du Domaine qui sera à votre disposition à la réception.

En fin de séjour, le locataire doit restituer la « Baillonville House » en parfait état de propreté. Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse et vaccinés contre la rage.

LIMITES DE NOS ENGAGEMENTS

Le loueur ne peut être assimilé à un transporteur ni être tenu responsable des accidents ou dommages pouvant se produire lors de l'exécution des obligations du locataire.

Tous nos renseignements (photos, textes, ...) sont puisés aux meilleures sources et transmis de bonne foi sur base des informations les plus récentes en notre possession au moment de la location, mais ne sont en aucun cas contractuels.

Le loueur n'assume aucune responsabilité :

- pour les pertes, les vols, les dégâts, les préjudices causés à des personnes, des biens ou des animaux pendant ou à la suite de leur séjour.
- pour les dégâts causés ou subis aux voitures, stationnant ou circulant dans le Domaine de la « Baillonville House ».
- pour les renseignements fournis oralement ou par téléphone.
- en vue de l'entretien nécessaire, vous permettrez, sans prétendre à des indemnités, que des travaux soient effectués à votre maison de vacances ou aux autres accommodations pendant votre séjour. Ces derniers seront à déterminer par la gestion de l'entreprise, pour garantir un fonctionnement optimal du Domaine de la « Baillonville House ».
- en cas de panne technique ainsi que pour la fermeture ou l'arrêt de certaines installations ou activités.

RECLAMATIONS

Le loueur fait de son mieux pour vous procurer un séjour sans souci. Toutefois, il est possible que vous ayez des réclamations à formuler. Pour qu'une plainte puisse être prise en considération, il faut que celle-ci soit signalée par écrit auprès de la direction du service de réception du Domaine endéans les 24 heures après votre arrivée. La direction des Domaines se chargera de résoudre votre problème sur place. Aucune réclamation ultérieure à votre séjour ne sera prise en compte.

CONDITIONS GENERALES

Les conditions générales de vente sont soumises à la législation belge.

En cas de litige, les juridictions de Ciney sont seules compétentes.